



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles
Tél : 03 81 68 53 32
www.parc-doubshorloger.fr

Le neuf mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le comité du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de Damprichard, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Etaient présents avec voix délibérative :

Françoise BEURET, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal DUFFNER, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Pierre FRIGO, Fabrice GIRARDIN, Lucienne HEMLER, Thierry HOUSER, François JACQUOT, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Corinne PARATTE, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Céline VUILLEMIN.

Etaient absents excusés :

Patrick BERTIN, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Patrick BOISSEININ, Martial BOURNEL-BOSSON, Thierry CARTIER, Jean-Philippe DA COSTA, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Céline JEAMBRUN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Valérie EL NIESS représentant Brigitte LIGNEY, Catherine MAUVAIS, Olivier MESNIER, Joelle MOUGIN, Raphaël PEQUIGNOT, Emmanuel SAULNIER, Pascal STUDER, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Laure BOITEUX, Justine BRIQUEZ, Michèle CACHOT-USUNIER, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Jacqueline CUENOT-STALDER, Hugo DEFORET, Jean-Pierre DEVILLERS, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Bernard JACQUET, Christophe JANIN, Céline JEAMBRUN, Nicolas MARGUET, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Denis NARBÉY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Yves ROY, Françoise SANDOZ, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Gérard TIROLE, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Baptiste VILLEMIN, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Jean-Pierre FRIGO,

Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Éric HOULLEY a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Pascal JACQUOT a donné pouvoir à Anthony MERIQUE,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Franck VILLEMMAIN,
Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Manuela RAMBAUD a donné pouvoir à Roland PERROT,
François VILLIER a donné pouvoir à Pascal ROUGNON,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.
Il remercie Mr le maire de Damprichard pour son accueil au sein de la commune.

Monsieur Anthony MERIQUE a été élu secrétaire.

Le comité syndical approuve le compte-rendu de la séance du 9 février 2023.
Le comité syndical approuve l'ordre du jour.

***Compte Administratif 2022**

Monsieur le Président quitte la séance et laisse le soin au 2nd vice-président M Villemain de présenter le compte-administratif.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2022 est de 141 257,70 €.

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté : 191 430,29 €
- Résultat de l'exercice : 141 257,70 €
- Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2022 : 332 687.99 €

Et présente un excédent de financement d'investissement ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement N-1 : 8 263.77 €
- Solde des opérations de l'exercice : - 60 624.59 €
- Solde cumulé d'investissement au 31/12/2022 : 52 360.82 €
- Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) : 13 300 €
- Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser : 39 060.82 €

Approbation à l'unanimité.

Se trouvant rappelé, M le Président reprend la présidence de séance.

***Rapprochement avec le compte de gestion 2022**

Il est constaté que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont conformes.

Approbation à l'unanimité.

*Affectation du résultat 2022

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser : 39 060,82 €

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 39 060,82 €

Reliquat à reprendre au budget au compte 002 :

- Excédent (R002) 293 627,17 €

Approbation à l'unanimité.

*Budget primitif 2023

Il a été établi sur la base des éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 9 décembre 2021. Il prend la forme d'un budget unique, les différents objets du syndicat mixte à la carte sont ventilés sous-forme de services au sein de ce budget.

DEPENSES			RECETTES		
002	déficit reporté	- €	002	excédent reporté	293 627,17 €
011	Charges à caractère général	617 890,00 €	013	Atténuation de charges	7 500,00 €
012	Charges de personnel	772 970,00 €	70	Produits des services	500,00 €
014	Atténuation de produits	- €	73	Impôts et taxes	- €
65	Autres charges gestion courante	423 032,00 €	74	Dotations et participations	1929 312,00 €
66	Charges financières	950,00 €	75	Autres produits de gestion courante	2 710,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	76	Produits financiers	0
68			77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
			78	Reprise sur amort et provisions	- €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €			
023	virement à la sect invest	69 898,98 €			
042	6811- dotations aux amortissements	91 441,02 €	042	777 - quote part subventions transférées	
043	Op. ordre intérieur section		043	Op. ordre intérieur section	
	TOTAL DEP FONCT :	1989 182,00 €		TOTAL REC FONCT :	2234 649,17 €
INVESTISSEMENT					
001	déficit reporté	52 360,82 €	001	excédent reporté	
16	Remboursements d'emprunt	10 000,00 €	1068	Excédents de fonctionnement	39 060,82 €
20	Immobilisations incorporelles	158 000,00 €	10	Dotations Fonds divers	6 107,00 €
204	Subventions équipement versées		13	Subventions d'investissement	58 353,00 €
21	Immobilisations corporelles	43 500,00 €	16	Emprunts	- €
23	Immobilisations en cours				
271	Titres	1 000,00 €	024	Produits des cessions	- €
020	Dépenses imprévues		021	virement de la section de fonct	69 898,98 €
040	139x - reprises subventions	- €	040	28xxx - amortissements immobilisations	91 441,02 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041		- €
	TOTAL DEP INVEST :	264 860,82 €		TOTAL REC INVEST :	264 860,82 €

Mme Faivre pose la question du montant des frais de déplacement.

M le Président lui répond que le Parc ne dispose pas encore de véhicule de service et qu'il couvre les frais des 15 agents du Parc qui doivent être présents sur l'ensemble du territoire Parc de près de 1000 km².

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

*Participation statutaire

Nous proposons une hausse de la participation de 5,2 % pour les communes et communautés de communes.

La participation de l'Etat a été revalorisée de 30 000 € (+ 20 %).

Les participations départementales et régionales sont statutairement bloquées pour 5 ans et avaient été déterminées en 2019 dans un contexte de très faible inflation. Une révision statutaire est toutefois prévue cette année et ce sujet sera mis sur la table afin d'éviter d'appauvrir le Parc et un saut trop important lorsque la négociation sera possible.

M Duffner demande s'il y a un lien avec la création de poste annoncée au point suivant de l'ordre du jour.

M le directeur lui répond que cette création de poste est en réalité la pérennisation d'un contrat de mission qui s'achève dans quelques mois mais dont la conservation de manière permanente nous apparaît nécessaire.

Mme Mollier demande si l'augmentation est obligatoire.

M le Président lui répond qu'elle n'est pas strictement obligatoire mais que dans un contexte de forte inflation il apparaît plus pertinent de le revoir de manière régulière pour éviter les forts effets de seuil et éviter d'appauvrir le Parc.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la revalorisation des participations statutaires et autorise le président à négocier avec le département du Doubs et la région de Bourgogne Franche-Comté pour aller dans le sens d'une révision plus régulière des montants de la participation statutaire.

* Tableau des emplois

Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat	Durée hebdo du poste en heures	Intitulé du poste / missions principales	Détachement / Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (en %)	Agent
Filière administrative								
Délibération 2015-42 du 17 décembre 2015	Attaché principal	A	35 h	Directeur		Titulaire	100 %	Yannick NANCY
Délibération 2021-23 du 08 juillet 2021	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35h	Chargée de mission tourisme		Titulaire	100 %	Sylvie PERSONENI
Délibération 2022-32 du 6 octobre 2022	Rédacteur	B	35 h	Gestionnaire administrative, comptable et RH		Stagiaire	100 %	Nathalie ABBEY
Délibération 2020-11 du 05 Mars 2020	Attaché	A	35 h	Chargé de mission économie industrielle		Contractuel	50 % (sur autorisation depuis 08/05/21)	Mathilde PASSARIN
Délibération 2020-16 du 04 juin 2020	Attaché	A	35 h	Chargé de mission architecture et paysages		Contractuel	100 %	Chloé PERSONENI

Délibération 2022-03 du 03 février 2022	Adjoint administratif	C	28 h	Assistante administrative		Stagiaire	100 %	Mélanie CONRAD
Délibération 2016-37 du 1 ^{er} décembre 2016	Attaché	A	35 h	Chargé de mission milieux naturels		Contractuel	100 %	Maxime DELAVELLE
Délibération 2018-22 du 07 juin 2018	Attaché	A	35 h	Animateur santé		Contractuel	100 %	Marie NEZET
Délibération 2020-17 du 04 juin 2020	Attaché	A	35 h	Chargée de mission transition énergétique et mobilités		Contractuel	100 %	Inès MAIRE-AMIOT
Délibération 2020-17 du 04 juin 2020	Attaché	A	35 h	Chargée de mission urbanisme et aménagement durable du projet de PNR		Contractuel	100 %	Tania JALOCHA
Délibération 2021-08 du 04 mars 2021	Rédacteur	B	35 h	Chargée de mission communication		Contractuel – contrat de projet	100 %	Océane VINCENT
Délibération 2021-09 du 04 mars 2021	Attaché	A	35 h	Chargée de mission évaluation de la charte		Contractuel	100 %	Lola COPIN
Délibération 2021-11 du 04 novembre 2021	Attaché	A	35 h	Cheffe de projet Avenir Montagnes		Contractuel – contrat de projet maxi 2 ans	100 %	Elsa DIOT

Délibération 2021-13 du 04 novembre 2021	Attaché	A	35 h	Chargée de mission mobilités douces		Contractuel – ce contrat projet 3 ans maxi	100 %	Alizée BETSCH
Délibération 2022-04 du 03 février 2022	Attaché	A	35 h	Chargé de mission agriculture et forêt		Contractuel	100 %	Cédric JACQUET

Le comité syndical approuve à l'unanimité le tableau des emplois.

*Création de poste

Compte-tenu du niveau élevé de la charge de travail sur le volet communication et du caractère pérenne de cette mission, il est proposé la création d'un emploi permanent d'attaché territorial dans les conditions suivantes :

- le poste de chargé de mission communication est un poste à temps complet soit 35h/semaine. Le niveau de recrutement sur ce poste est fixé au bac +3 minimum.

Le chargé de mission sera rémunéré selon la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

L'emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'attaché territorial.

*Plan de formation 2023

Cf. tableau en annexe

La formation est un élément essentiel de la mise en œuvre des missions de service public.

Elle doit être :

- un outil d'accompagnement des changements de pratiques et de métiers
- un outil d'anticipation des mouvements du personnel
- un outil d'accompagnement à la gestion des ressources humaines

Le plan de formation est un outil d'adaptation et d'anticipation qui doit permettre à chaque agent de progresser dans sa pratique professionnelle et de s'adapter aux évolutions. C'est un document de planification des besoins de formation.

Il consiste en une identification des besoins en formation des agents et des services pour :

- répondre aux exigences de la collectivité
- satisfaire l'adaptation aux postes
- permettre des évolutions aux emplois existants
- satisfaire les évolutions envisagées par l'autorité territoriale

Pour sa construction, le plan de formation fait appel à différentes sources entre lesquelles un équilibre est recherché. Sont ainsi pris en compte :

- les orientations stratégiques en lien avec les politiques publiques
- les besoins collectifs recensés dans le cadre des réunions d'équipe
- les besoins individuels exprimés par les agents lors des entretiens professionnels

Le plan de formation est annuel et pourra évoluer en plan pluriannuel lorsque l'équipe du PNR sera stabilisée.

Ce plan recense à la fois les besoins de formation collectifs et individuels des agents leur permettant de renforcer leurs compétences et s'articule autour de 5 axes principaux :

- AXE 1 : La formation d'intégration des agents
- AXE 2 : Les formations liées aux questions d'hygiène et de sécurité au travail
- AXE 3 : La professionnalisation des managers

- AXE 4 : Le développement des compétences métiers
- AXE 5 : L'accompagnement des mobilités individuelles

Les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la formation au sein du PNR relèvent du règlement de formation.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le plan de formation 2023.

***Contrats Territoires en Action**

A la demande de la Région, le Parc doit être signataire de l'ensemble des contrats Territoires en action situés sur son territoire.

Les territoires s'engagent ainsi à présenter une stratégie conforme à la charte du Parc pour la partie située sur le Parc de leurs périmètres.

Le contrat Territoires en action est un contrat d'investissement portant sur la période 2023-2028 avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le comité syndical autorise le président à signer les contrats TEA des territoires de projet situés sur son territoire sous réserve de conformité des contrats avec la charte du Parc.

***Subvention Pôle des Microtechniques**

Le Pays Horloger est financeur du Pôle de compétitivité des Microtechniques depuis sa création. Un pôle de compétitivité est un organisme labellisé par l'Etat pour accélérer le lien entre le monde de la recherche et de l'innovation et celui des entreprises.

Ce soutien est complémentaire à celui que nous accordons à l'association Luxe & Tech dont les entreprises adhérentes peuvent opter pour une adhésion combinée au Pôle.

Notre soutien s'élève à 3 000 € sur un budget d'environ 800 000 €. La demande porte sur les années 2022 et 2023.

Le comité syndical autorise le versement d'une subvention au Pôle des Microtechniques.

***Programme de travail 2023 de l'AUDAB**

Le Parc est membre de l'AUDAB, l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté, chaque année le Parc détermine une participation au programme de travail de l'AUDAB qui porte notamment cette année sur l'achèvement du SCoT du Pays Horloger et l'achèvement du programme Entrées de bourg avec la publication du guide de recommandations.

Le programme de travail global porte sur 50 000 €.

Le comité syndical autorise le versement d'une subvention à l'AUDAB.

***Avenant à la convention site FFC-VTT (Fédération Française de Cyclisme)**

Le 7 novembre 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger a conventionné avec la Fédération Française de Cyclisme pour la labellisation de la ronde des Gabelous en reprenant le numéro 112 du site VTT FFC concernant auparavant uniquement la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Les itinéraires VTT de la communauté de Communes du Pays de Maiche et celle du plateau du Russey doivent être prochainement labellisés. D'autres itinéraires portés par les Communautés de communes du Parc pourraient l'être également.

La cotisation annuelle qui s'élève actuellement à 900 euros est financée par le Parc et chaque communauté de Communes reste gestionnaire de ses itinéraires.

Depuis le 8 septembre 2021 le PETR a été dissout et est devenu Parc naturel Régional du Doubs Horloger. Il convient donc de signer un avenant avec la Fédération Française de Cyclisme pour modifier la convention en ce sens.

Le comité syndical autorise le président à signer l'avenant à la convention FFC-VTT

***Divers**

*** Appel à hébergement pour stagiaires et volontaires du service civique**

Nous recherchons un hébergement pour 3 à 6 mois (Studio, chambre, ...) à coût modéré et à proximité des Fontenelles.

*** Festival SantéVousBouger**

Mardi 2 mai, 20h, au cinéma de Maïche : Conférence partage d'expériences « Bouger au quotidien, quels bienfaits sur la santé ? »

Vendredi 12 mai, à Charquemont : Matin : accueil des primaires - Après-midi : accueil des collégiens

Samedi 13 mai, à Charquemont : Tout public - Parcours sécurisé 8 km

Le programme complet sera transmis aux élus avant la manifestation.

Appel à candidature : si des associations souhaitent participer et montrer ce qu'elles font, elles sont les bienvenues.

*** Biodiversité**

Le 18 mars à la Chaux-de-Fonds réunion publique sur le Doubs.

Le guide des élus est maintenant en cours de rédaction.

Les études sur les milieux spécifiques du Parc que sont les tuffières et les pinèdes de pente marneuse sont en cours de réflexion.

Les outils de prévention des risques de morsure de tiques sont en cours de finalisation.

*** SCOT**

Auditions par le comité de massif qui s'est plutôt bien déroulé. De même nous sommes dans l'attente sereine de la décision de la CDPENAF.
L'enquête publique démarrera au mois d'avril.

*** Urbanisme et architecture.**

Finalisation du guide des entrées de bourg qui intégrera un classeur. Début de la réalisation d'un guide des ZAE.

Des visites d'aménagements réussis souhaitent être organisées.

*** Coopération transfrontalière**

Le 1^{er} avril à Bonnetage, prochaine réunion du comité stratégique transfrontalier entre les deux Parcs. L'ordre du jour sera principalement consacré à la révision de la convention de partenariat entre les deux Parcs.

*** Culture et patrimoines**

Report de l'événement Alt+1000 en attendant d'y voir plus clair avec les programmations Parc de la région.

Un travail autour du cheval comtois a été entamé.

*** Contrat local de santé**

Les travaux d'élaboration du nouveau contrat se poursuivent. Une réunion du comité de pilotage a permis de travailler sur les questions de gouvernance du contrat avec l'ARS et le Pays du Haut-Doubs.

*** Agriculture et forêt.**

Les travaux de plantations de haies se poursuivent.

Une rencontre est prévue avec la FDSEA.

Les kits d'éco pâturage sont à disposition des communes.

*** Rucher pédagogique**

M Jacquot informe le comité syndical que le rucher pédagogique organise le 17 mars prochain une conférence sur les espèces envahissantes.

Le Président

Denis Leroux

